Douzième Année. -- N° 137 — 20 Centimes le N°. — Mardi 10 Décembre 1872.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du *Journal du Lot* et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 m soir	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h55 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 2
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 15
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 33
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 28
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 10 décembre 1872.

La France enfin va parler, et les Versaillais n'ont qu'à faire leurs malles, devant le verdict de l'opinion publique qui se prépare

Cette fois, ce n'est pas au scrutin qu'on en appelle pour décider des destinées de la nation. La clientèle des estaminets et des cabarets est tout spécialement convoquée dans ses comices : bien téméraires seraient les députés qui refuseraient de méconnaître la voix du pays, quand elle s'exprime par de tels organes.

C'est le journal le *Siècle* qui a pris soin de munir les débits de boissons, des imprimés nécessaires au pétitionnement qui s'organise, dans le but de provoquer la dissolution de l'Assemblée nationale. Aucune autre feuille n'était plus propre à bien mener la propagande. Ses lecteurs sont généralement de ceux qui font de la politique devant leur verre, et nous promettons grand succès à l'organe des marchands de vins. Nous en promettrions moins au *Temps* et aux *Débats*, s'il leur prenait fantaisie de se mettre de la partie.

Mais, quelques prodigieux que puissent être les résultats de cette vaste coalition contre le seul grand pouvoir légal du pays, quelles conclusions pourra-t-on sérieusement en tirer ? Est-ce là l'expression calme et régulière de la volonté nationale ? Qui ne connaît la valeur de ces signatures de complaisance extorquées aux ignorants et aux timides par l'intrigue ou la pression ? Qui n'a vu, une fois dans sa vie, dans les cabales de village, l'instituteur dénoncé à l'autorité par tous les habitants d'une commune, recueillir le lendemain, en sa faveur, des témoignages écrits de satisfaction de la part de ceux qui le repoussaient la veille ?

Non, le pétitionnement ne saurait avoir aucune signification réelle. Le seul résultat auquel il puisse aboutir, c'est de nous donner la mesure de l'énergie qu'on aura mise à le généraliser, sans autre bénéfice que de porter le trouble dans les populations et la confusion dans les esprits.

Au surplus, tant que les partisans de la dissolution n'auront point réuni un nombre d'adhésions au moins égal à celui de la majorité électorale, ils ne constitueront, devant le scrutin de 1871, qu'une faction sans qualité pour infirmer les arrêts du suffrage universel. Et si, par impossible, six millions de français se prononçaient à la fois dans le sens de la dissolution, nous leur demanderions encore si leurs signatures nous présentent, toutes, les mêmes garanties que les électeurs légalement inscrits, et s'il n'est, dans tous ces autographes de provenance si diverse, aucun nom que le scrutin devrait repousser, pour des motifs d'incapacité plus ou moins avouables.

Les instigateurs de ces protestations à l'adresse de l'Assemblée nationale ne se doutent peut-être pas que, pour user d'un droit écrit dans nos lois constitutionnelles, ils n'en portent pas moins une rude atteinte aux principes de la souveraineté nationale. A notre avis, c'est la saper dans ses fondements et l'accuser d'inconséquence, que de faire appel de ses jugements devant tout autre tribunal que celui du pays lui-même, légalement appelé à se prononcer.

Quel que soit le sens qu'on veuille donner à ces manifestations, il n'en est pas moins vrai que c'est convier la nation à se désavouer elle-même et à détruire aujourd'hui ce qu'elle a fait hier. C'est lui dire : « Tu as été aveugle et inconsciente, ceux que tu crus dignes de ton estime ne méritaient que ton mépris, confesse-le et sois à nous ! »

Que si le peuple, en dehors de l'exercice normal de sa souveraineté, est ainsi provoqué à cette œuvre de mépris et de haine contre ses élus, qui pourra assigner la limite où s'arrêteront ses désavœux ? Supposons — et c'est notre croyance — que la future assemblée ne fût guère plus du goût des pétitionnaires que celle qu'ils combattent aujourd'hui, qui les empêcherait de réitérer les mêmes manœuvres pour s'en débarasser, et que devient alors le suffrage universel dont ils sont si fiers ?

C'est une question que nous adresserions au *Siècle*, si nous étions digne d'attirer son attention; mais quelle que fût sa réponse, nous n'en resterions pas moins convaincu que l'œuvre des dissolutionnistes ne tend qu'à déconsidérer le suffrage universel et le droit de pétition.

Par décrets du président de la République française, rendus en Conseil des ministres à la date du 7 courant :

M. de Goulard, membre de l'Assemblée nationale, ministre des finances, est nommé ministre de l'intérieur. L'intérim du ministère de l'intérieur, remis à M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, cessera à dater de ce jour.

M. Léon Say, membre de l'Assemblée nationale, préfet de la Seine, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. de Goulard, nommé ministre de l'intérieur.

M. de Fourtou, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des travaux publics. L'intérim du ministère des travaux publics, remis à M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, cessera à dater de ce jour.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du Conseil des ministres, est chargé de l'exécution de ces trois décrets.

Un autre décret du président de la République française, de même date, porte que, le Conseil des ministres, entendu,

M. A. Calmon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Léon Say, nommé ministre des finances, et que le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du décret.

On lit dans *Paris-Journal* :

A le crise succède la trêve. La trêve n'est pas la paix, pas plus que la décroissance de la fièvre n'est la guérison. C'est un bien relatif qu'il convient d'accepter, mais aux apparences duquel il ne faut pas se fier.

Il faut redoubler de vigilance, au contraire, et loin que le médecin ou les sentinelles doivent s'endormir sur la foi de cette accalmie, veillons au grain !

Paris-Journal pourrait aisément se décerner un brevet de prophétie. Dès le premier soir de la crise, nous avons dit : Tout ce bruit aboutira à un replâtrage. Nous n'avons cessé plus tard, au jour le jour, suivant pas à pas la marche des incidents, de pronostiquer que si les conservateurs étaient fermes, sans provocation, la présidence se montrerait conciliante. Les conservateurs ont fait preuve d'homogénéité, de discipline et de tenue, rien ce plus. Cela leur a suffi pour marquer les premiers points.

Sous la grêle des projectiles et des calomnies, accusés de vouloir le renversement de l'Etat, et de semer la discorde et l'agitation dont jusqu'ici leurs adversaires s'étaient réservé le monopole, ils n'ont pas laissé entamer leurs rangs. Ils se sont bornés à la défensive. Ils ont su réprimer à la fois les ardeurs trop vives des enfants perdus de la monarchie et prévenir la défection des tempéraments incertains. Ils recueillent aujourd'hui un premier fruit de leur attitude.

On lit dans la *Patrie* :

Les radicaux parisiens doivent être ravis. On leur envoie un préfet selon leur goût. Si, en effet, M. Calmon fait montre, dans sa préfecture, des sentiments qui l'animaient dans son ministère, il pourra rendre d'utiles services.., à la cause radicale. Si M. Calmon veut faire du radicalisme, mieux vaut que son radicalisme soit contenu dans les limites de l'ancienne capitale plutôt de s'épandre, comme jadis, sur la France entière. La *République* de M. Gambetta offre la bienvenue à M. Calmon dans les termes les plus obligeants. Ceci nous dispense d'insister et donne au nouveau préfet de la Seine un coloris un peu plus accentué qu'il ne l'eût peut-être souhaité lui-même.

Le raccommodage ministériel ne nous paraît pas de nature à exciter une satisfaction bien vive, ni à droite, ni a gauche. Toutefois, si l'on veut l'interpréter dans le sens d'une *invite* de M. Thiers au parti conservateur, quoique l'invite soit faite avec de bien petites cartes, nous pensons que les conservateurs se mettraient dans leur tort en accueillant cette avance avec raideur. Il faut en remercier M. Thiers avec une extrême courtoisie, et rester plus unis et plus fermes que jamais, pour obtenir mieux à la prochaine occasion.

On lit dans l'*Ordre* ;

Nous savons de source certaine que M. Thiers présente les nominations ministérielles comme une concession aux membres de la droite, et c'est là ce qui cause surtout, en dépit de la couleur de M. de Fourtou, l'irritation de la gauche.

La discussion du Budget du ministère de la justice a donné lieu à des réclamations importantes, pour la diminution du personnel dans la magistrature et du nombre des tribunaux. MM. de Jouvenel, Merveilleux-Duvignaux, Bardoux, Parent et Pagès Duport, sont intervenus dans ce débat.

Notre Député, poursuivant la pensée d'une économie dans le service de la Justice, avait pensé que le seul moyen d'obtenir que le Gouvernement présentât un projet, était de faire prononcer dès aujourd'hui, la suppression pure et simple d'un tribunal de première instance. Il voulait ainsi lier le Gouvernement et l'Assemblée par un vote formel, ne permettant pas au Gouvernement, de toujours ajourner ou éluder une solution utile à la bonne administration des finances.

Le débat a marché de telle sorte que la commission du budget a fait adopter par le ministre de la justice, deux réductions de crédit, opérées dans le même but qui avait dicté l'amendement de M. Pagès Duport. A l'aide de ces deux réductions, la commission du budget a entendu peser sur la conduite du Gouvernement, et le ministre de la justice n'a pas hésité alors, à annoncer la présentation de deux projets de loi réalisant des économies.

Dans cette situation, M. Pagès Duport a retiré son amendement. Nous lisons à ce sujet, au compte-rendu du *Journal officiel* :

M. le président. M. Pagès Duport a proposé un amendement sur le chapitre 8.

M. Pagès Duport. Me tenant pour satisfait des explications de la commission et des assurances qui ont été données à la tribune par M. le ministre de la justice, je retire mon amendement.

Revue des Journaux

Ordre.

Toutes les parties de la Droite sont unies dans le maintien de la forme républicaine de fait actuellement existante, jusqu'après la libération du territoire. La Droite est trop raisonnable, trop pratique pour vouloir compliquer les difficultés actuelles par des questions de formes gouvernementales ou des questions de dynastie. Elle entend employer le présent au maintien de l'ordre, de la sécurité, du travail, à l'amélioration des finances, à la réorganisation de l'armée, réservant à l'avenir et à la France souveraine le choix définitif des institutions.

Courrier de France.

Les conservateurs de l'Assemblée ne sont pas hommes à spéculer sur les malheurs de la patrie.

En quoi ils se distinguent de ces radicaux qui, pendant que la France agonisait sous les

efforts associés de la Prusse et de la Commune, s'en vinrent poser un pistolet sous la gorge de M. Thiers, et lui dirent :

« La République ou la vie ! Si vous ne vous engagez vis-à-vis de nous à faire la République, nous portons le dernier coup à la patrie !»

Aujourd'hui, grâce à la faiblesse du gouvernement, grâce à l'indolence de l'opinion, les hommes qui devraient être au ban de la nation étalent en tous lieux leur insolente prospérité.

Eux qui, dans un jour néfaste, firent marché de l'indépendance nationale, ils ne craignent pas d'accuser le patriotisme de cette majorité dévouée, qui sut faire si noblement le sacrifice de ses espérances, de ses légitimes ambitions, pour ne pas aggraver les malheurs du pays par de nouveaux troubles civils.

Journal de Paris.

Le *Siècle* insère une note bien curieuse, signée : « La rédaction du *Siècle*. » Voici comment elle se termine :

Que la France se lève d'un mouvement unanime, et, s'adressant à l'Assemblée, faisant appel à son patriotisme, à ses lumières, la prie de prononcer elle-même sa dissolution.

Ce n'est pas ici une question de parti, c'est une question de salut public.

N'en déplaise au *Siècle*, c'est au contraire là une question de parti. L'idée singulière qu'il patronne aujourd'hui ne lui serait jamais venue si ses amis avaient eu l'avantage. Malheureusement pour les radicaux le mouvement ne sera pas plus spontané ni plus unanime que celui des adresses. Quelques membres composant la minorité de cinq cents conseils municipaux sur trente-six mille ont répondu aux efforts du parti révolutionnaire secondé par le ministre de l'intérieur, sur dix millions d'électeurs, combien va-t-il en entrer dans la ligue nouvelle? Cela agitera le pays, et voilà tout.

Patrie.

La dissolution, dont les radicaux recommencent à faire sonner l'approche de plus belle, cette dissolution est impossible à réaliser, toute la Chambre le voulût-elle, jusqu'à la libération du territoire. Ce que nous disons là, M. Thiers le sait bien; il le sait mieux que nous; et c'est pour cela que jamais, même pour les besoins de sa cause, il n'a fait à la dissolution l'allusion la plus détournée.

Les naïfs du *Siècle*, les mouches du coche affolées et bourdonnantes du *Bien public* et du *Soir*, les doctrinaires de la *République française*, qui sacrifient tout, même la France, à un principe, peuvent bien crier : la dissolution ! la dissolution ! tous les matins et sur tous les tons, M. Thiers, ni même M. Barthélemy Saint-Hilaire ne font l'écho en cette circonstance, parce qu'ils savent bien, tous les deux, que l'Allemagne ne veut point entendre ce cri de dissolution; parce qu'ils savent bien que M. de Bismarck a traité avec l'Assemblée nationale élue le 8 février 1871, et qu'il veut que ce soit cette Assemblée élue le 8 février 1871 qui veille, jusqu'à la dernière minute à l'exécution de la dernière clause du traité.

On peut croire sans peine que nous sommes désolés de rappeler à nos concitoyens que la domination étrangère pèse sur nous; mais enfin, en politique, il ne faut se payer ni d'illusions, ni de sensibleries. L'Assemblée n'est pas libre de se dissoudre, sous peine de ramener le soldat allemand dans plusieurs de nos provinces libérées.

*
* *

Le peuple français a un grand défaut, fort nuisible, durant toute leur existence, aux nations comme aux individus. Il ne sait pas ce qu'il veut. Ou plutôt le peuple français a un défaut plus dangereux encore que celui dont nous venons de parler, parce que ce défaut-là pousse sans cesse au mécontentement de soi-même et nous jette dans des aventures qui, une fois tentées, nous laissent d'aussi méchante humeur, et plus pauvres ou plus désemparés qu'auparavant.

En un mot, au lieu de dire, comme l'homme de la chanson :

> Quant on n'a pas ce que l'on aime,
> Il faut aimer ce que l'on a,

le peuple français aime toujours ce qu'il n'a pas et n'aime pas ce qu'il a.

On accepterait très volontiers le *pouvoir personnel*, contre lequel on a crié pendant dix-huit ans; et si M. Thiers faisait un coup d'Etat, et s'il chassait demain l'Assemblée, s'il emprisonnait les principaux députés, on applaudirait. « Il n'y a plus d'Assemblée, dirait-on, nous allons être tranquilles. » On le serait huit jours, après quoi les radicaux qui crient aujourd'hui au parlementarisme, crieraient au césarisme, et le peuple français n'aurait de cesse que, par pression, pétitions, émotions, commotions, il n'eût obtenu l'élection d'une autre Assemblée. Il aime ce qu'il n'a pas, il n'aime pas ce qu'il a.

O peuple français, nous n'avons pas la prétention de te diriger ; on ne dirige ni les hannetons ni les ballons, et tu es aussi bouillon que ceux-là, aussi gonflé d'air orgueilleux que ceux-ci : nous voulons seulement, pour dégager notre responsabilité et faire notre devoir, te dire et te répéter ceci « *Tu as l'Assemblée la plus honnête, la plus librement élue qu'il y ait jamais eu;* » c'est M. Thiers qui a dit cela.

Cette Assemblée ne trouble en rien ton repos; elle veut, au contraire, empêcher qu'on ne le trouble par une série de fantaisies constitutionnelles qui te mettent de la politique — et du trouble — sur la planche pour de nombreux mois. Cette Chambre veut faire tes affaires, et, si tu étais réfléchi, tu verrais qu'elle fait ton affaire. Respecte-la, ou congédie-la; garde-la ou renvoie-la, à ton gré. Mais souviens-toi qu'elle seule peut te défendre et te défend en effet contre les jacobins, les radicaux et la Commune, qui te guettent, pauvre peuple français, et qui, l'Asssemblée partie, sauront renverser, à son tour, ce pouvoir personnel que tu rêves. Alors ils te donneront, eux, ces messieurs du 4 septembre et du 18 mars, un repos, un calme, une tranquillité qu'ils t'ont déjà procurée en 1870 et 1871, une félicité enfin qui, lorsque tu y songes, doit, comme cela arrivait au loup de la fable, te faire pleurer de tendresse.

Liberté.

S'il est un point des réformes constitutionnelles qui soit aujourd'hui écarté, c'est bien le mode de renouvellement partiel de l'Assemblée. Il n'avait été mis en avant qu'avec un cortège de propositions constituantes qui lui donnaient bonne tournure. Quand on le vit seul détaché de cet ensemble pour servir contre la responsabilité ministérielle de machine de guerre, on trouva qu'il n'était pas de force à soutenir un pareil combat, et il fut aisé de deviner que l'engin serait bientôt hors de service. Il a pu, à grand peine, affronter l'épreuve des bureaux, et n'y a trouvé, pour le défendre, qu'un très petit nombre de paladins. La commission va procéder à ses funérailles. On les lui fera belles : mais il n'en sera pas moins enterré.

Gazette de France.

Voici quelques extraits d'un almanach radical, chapitre des éphémérides :

13 *février*. — Démission dédaigneuse et fière de G. Garibaldi, représentant de trois départements français; avec une poignée de braves de tous les pays, il a partout mis en fuite les Prussiens; et cela, sans jamais avoir été secouru à temps par le gouvernement français d'alors.

5 *mars*. — Mobiles de la France congédiés, et très-justement pour le plus grand nombre.

19 *mars*. — Les généraux Clément Thomas et Lecomte, fusillés au moment où ils se préparaient à ordonner l'attaque de Montmartre.

6 *avril*. — Arrestation de l'archevêque Darboy par la Commune ou plutôt par *les jésuites*, comme excommunié par le pape; voir son oraison funèbre par l'archevêque Guibert, son successeur.

14 avril 1834. — Massacre de femmes, vieillards et enfants de la rue Transnonain, *exploit militaire de Thiers* et Bugeau.

29 *avril* 1849. — Départ des républicains français envoyés par le *jésuite Cavaignac* contre la République de Rome.

6 *mai* 1859. — Mort de Cavaignac, faux républicain, pour le compte des jésuites.

13 *juillet* 1793. — Marat assassiné par Charlotte Corday, séïde des jusuites.

7 *août* 1830. — Déception de juillet, œuvres des jésuites.

1er *octobre* 1822. — Assassinat juridique et violation des formes de la procédure du colonel Caron, entraîné dans un piége par quelques agents provocateurs de la police Decazes, sous la conduite du *maréchal-des-logis Thiers, frère du ministre*, etc., etc.

Paris-Journal

On lit dans le *Bien public :*

Les avis des départements constatent, depuis l'interpellation de M. Changarnier, un ralentissement sensible dans les affaires.

Oui, il y a un ralentissement sensible dans les affaires; oui, la date de ce ralentissement est bien à peu près celle que vous indiquez, mais l'unique cause de ce ralentissement dans les affaires que vous signalez et de cette inquiétude qui croît, c'est le trouble où l'attitude indécise du gouvernement entre vous et nous, entre les radicaux plus ou moins affublés d'un déguisement d'officieux et les conservateurs loyaux, a jeté ce pauvre pays.

Le correspondant spécial du *Times* écrit à la date du 3 décembre :

Penser que la majorité des habitants est radicale parce que les dernières élections furent radicales, ce serait se méprendre. Les trois quarts de la population s'abstinrent de voter, parce que le gouvernement ne les fit pas voter. Claque fois que ces électeurs donneront leurs voix, ce sera toujours dans le sens voulu par le gouvernement. S'il plaisait à M. Thiers de faire un coup d'Etat, — Ce qui est impossible vu le caractère de l'armée; — si demain M. Thiers appuyé par la gauche, dissolvait la Chambre et adressait un appel au pays, il serait certain d'obtenir une grande majorité libérale; mais par contre, s'il marchait de concert avec la droite pendant trois mois, et avait soin d'opérer les changements administratifs nécessaires, il pourrait avoir recours à la dissolution et compter sur une belle majorité conservatrice.

L'appréciation est sévère... mais elle est juste.

Voici quelques notes biographiques concernant les trois nouveaux ministres, que nous empruntons au *Figaro :*

M. Say (Jean-Baptiste-Léon), le nouveau ministre des finances, est né en 1826. De tout temps, il s'est beaucoup occupé d'économie politique, et il y a longtemps déjà qu'il est l'un des administrateurs du chemin de fer du Nord. Il a collaboré au *Journal des Débats*, à l'*Annuaire de l'Economie politique*, au *Journal des Economistes*, et a publié en 1848, une *Histoire de la Caisse d'escompte*. Aux élections du mois de mai 1869, il fut vaincu par M. Lefèvre-Pontalis, dans la circonscription de Pontoise, comme il l'avait été précédemment à Paris, par M, Pelletan. M. Léon Say avait succédé à M. Jules Ferry, à la préfecture de la Seine.

*
* *

M. de Fourtou, ministre des travaux publics, est un ancien avocat de Ribeyrac, compatriote de M. Magne. Il est âgé d'environ quarante ans, et il a toujours manifesté des sentiments très conservateurs. M. Fourtou s'est surtout fait connaître lors de la convention postale conclue avec l'Allemagne, à propos de laquelle il a défendu avec talent les propositions du gouvernement. M. de Fourtou avait fait partie du centre droit à l'Assemblée, et en ces derniers temps il était passé au centre gauche.

*
* *

M. de Goulard, ancien ministre des finances, actuellement ministre de l'intérieur et membre de l'Assemblée nationale, est depuis longtemps dans la carrière diplomatique, où son caractère conciliant et ferme tout à la fois a su lui mériter de très nombreuses sympathies.

Chronique locale
et méridionale.

Le *Journal officiel* vient de promulguer la loi suivante :

« Article unique. — Par dérogation à l'article 621 du code de commerce, le renouvellement partiel des membres des tribunaux de commerce, élus en vertu de la loi du 21 décembre 1871, aura lieu au mois de décembre 1873; le président et la première moitié des juges et des suppléants resteront en fonctions jusqu'au mois de décembre 1874. »

—

On nous communique l'avis suivant :

« Par décret du 3 décembre courant, les jeunes soldats de la classe de 1871, formant le contingent de l'armée active sont appelés à l'activité.

» La mise en route s'effectuera du 25 au 31 décembre. »

Conformément à la loi du 5 mai 1855, le préfet du Gard vient de suspendre le conseil municipal de Caveirac, qui avait rédigé une adresse illégale. Le maire et un adjoint sont également suspendus et remplacés par des administrateurs provisoires. Attendons-nous à entendre les journaux gouvernementaux accuser ce fonctionnaire coupable d'avoir obéi scrupuleusement à la loi, à la circulaire du ministre de l'intérieur, et aux volontés de l'Assemblée souveraine.

Par décret du Président de la République, en date du 20 novembre dernier, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée aux sieurs Combes (François-Pierre), maréchal des logis; Roux (Jacques), brigadier; Roussilhe (Baptiste), brigadier; Delpech (Jean), Bosc (Dominique), Sicre (François), Montégut (Etienne), Villanova (Isidore), tous les susdits appartenant à la 12e légion de gendarmerie.

La *Société des études littéraires, scientifiques et artistiqne du Lot* a inauguré, tout récemment, la salle qu'elle destine, à l'avenir, à ses réunions, dans la maison Clément Marot.

Dans cette séance, M. Léon Valéry, membre-maître de l'Académie des Jeux-Floraux, qui présidait, a proconcé le discours suivant :

Messieurs et chers Confrères,

En prenant possession du nouveau local destiné à nos réunions, permettez-moi de me faire l'interprète de vos sentiments, en exprimant le vœu qu'il porte bonheur à notre Société naissante.

Ne vous effrayez pas : ma harangue sera courte et ne sentira pas trop le ton académique. Je n'ai point oublié que les études littéraires, pour figurer en première ligne dans votre programme, ne tiennent que le second rang dans vos préoccupations, et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. Une trop large part faite ici à l'art et à la fantaisie serait pour notre avenir un écueil contre lequel je serais le premier à vous prémunir.

Non que la poésie, la littérature en général et les beaux arts soient hiérarchiquement au-dessous des sciences, mais parce que, étant une *Société d'études*, comme vous vous êtes appelés vous-mêmes, nos travaux en commun, appliqués aux lettres pures, seraient à peu près sans profit pour elles et pour nous, tandis que dirigés vers les sciences, chacun y trouvera son compte.

Savez-vous pourquoi?

C'est parce que la poésie ne s'enseigne pas et que vous ne pourriez rien pour elle.

Et ce que je dis de la poésie, je le dirai de tout ce qui relève plus particulièrement du domaine du sentiment.

On ne professe guère dans ce genre; car, si le travail féconde l'inspiration, il ne la donne pas, et c'est l'inspiration, vous le savez, qui fait les œuvres appelées à vivre. Demandez plutôt à notre excellent collègue M. Calmon, qui, dans son art de sculpteur, puise si bien à cette source.

Ce qui s'enseigne, au contraire, et ce qui s'apprend, ce sont les sciences. Non que le génie n'ait ici son rôle; mais combien n'en faudrait-il pas pour découvrir, seul, ce que tout le monde peut savoir après quelques leçons? Ce fut sans doute un prodige de l'esprit humain, que la solution de quelques problèmes à laquelle Pascal arriva par la puissance de la réflexion. Mais si le temps qu'il y consacra ne fut pas complétement perdu pour lui, il le fut pour l'humanité, puisque ce qu'il avait trouvé, tout le monde le savait déjà.

Et voilà pourquoi, si vous voulez être utiles, c'est à la science que vous laisserez la plus grande place dans votre *Société d'études*. Ce titre modeste que vous avez pris, nous trace nettement notre voie. Il nous dit que, si nous ne sommes pas un corps savant, appelé à élargir le cercle des connaissances humaines, nous voulons nous associer, dans la mesure de nos forces et de nos loisirs, au mouvement intellectuel de l'époque, et travailler à la vulgarisation de la science.

Ce but est déjà assez noble, Messieurs! L'atteindrons-nous? J'en ai l'espoir, et tout nous le promet. Les autorités locales, dont nous avons reçu déjà plus d'un témoignage de sympathie, se montreront jalouses de seconder nos efforts. Le gouvernement, si favorable au développement des institutions du genre de la nôtre, sourira lui-même à nos débuts; et les esprits sérieux de la contrée, revenus bientôt de leurs préventions à notre endroit, nous apporteront, à leur tour, leur contingent de lumières et leurs encouragements. Consolons-nous de leurs méfiances, par les sympathies des hommes distingués qui, sans attendre nos succès pour y croire, partagent dès aujourd'hui nos difficultés et nos espérances.

A l'œuvre donc, Messieurs, et courage! Ce que vous avez fait est déjà digne d'éloges, et j'ai le droit de vous louer, sans cesser d'être modeste, puisque je

n'ai rien fait pour contribuer à l'éclat de vos réunions. Mais si, écrasé sous le poids de mon labeur professionnel, je n'ai été qu'un membre improductif, j'ai su, du moins, profiter de vos travaux, et ce que j'ai appris dans les quatorze séances qui ont précédé celle de ce soir, me présage que celles qui suivront ne seront perdues pour aucun de nous.

Sans parler de l'étude vraiment remarquable de M. de Fontenilles sur Rubens, qui de nous a oublié les communications intéressantes de M. Malinowski, auquel la Société devra d'exister, puisque le premier il a eu l'idée de sa fondation ? Ah ! certes, ce n'est point votre président qui saurait, sans lui, quels trésors recèlent, dans le phosphate de chaux, les entrailles de notre sol quercinois. Encore moins me serais-je jamais douté, sans le docteur Lebœuf, du trouble que peut porter dans l'économie du corps humain la présence de ce kyste acéphalociste, si bien décrit par cet excellent confrère.

Avez-vous oublié les aperçus si élevés de M. Alexandre Calmels sur l'influence des musées; les piquantes observations de M. Laur sur la race féline; l'étude de M. de Jouffréau-Blazac sur le grand courant de l'Atlantique, et cette savante monographie de Marcillac, dans laquelle son auteur, M. le docteur Bénech, ne nous laisse regretter que ses tendances quelque peu frondeuses à l'endroit de certaines légendes.

Dans un autre ordre, n'est-ce rien que le charmant poëme de M. Baudel : *Mietto*, si applaudi dans l'une de nos soirées? N'est-ce rien que la collection des chants populaires du Quercy que poursuit, en ce moment, l'un de nos confrères, trop grave par position et par caractère, pour que j'ose, en le nommant, l'associer publiquement à cette œuvre de patriotisme et de fantaisie. M. Lauglane, qui promet à cette publication son concours pour la musique, me permettra d'être moins discret à son égard. Les artistes doivent en prendre leur parti des inconvénients de la célébrité. M. Lauglane fera bien de s'y accoutumer de bonne heure, si, comme on peut le conclure de son talent, ses essais lyriques sont appelés un jour à affronter l'épreuve de la scène parisienne.

De plus grands travaux nous attendent; espérons que la moralité de la fable : *Perrette et le pot au lait*, si ingénieusement travestie en patois par un de nos plus spirituels confrères, ne nous sera jamais applicable, et que nos projets ne seront point un rêve.

Et qui donc oserait dire, après ce court exposé de nos travaux et de nos intentions, que c'est un temps perdu, que celui que nous passons ensemble, dans ces réunions intimes qui ont l'étude pour objet et dont l'amitié fait le charme ?

J'ai parlé d'amitié. Moi qui ne suis point un savant et qui ne puis rien vous enseigner, je sais du moins la valeur de ce mot, et je veux vous dire comment il faut s'aimer entre membres de la même famille.

Messieurs,

Ce n'est pas toujours une garantie de bon accord entre les hommes, que la similitude des goûts. Celui qui nous a rapprochés ne nous met pas, lui-même, à l'abri des dangers qui naissent, dans les Assemblées, des divergences de vues et de sentiments. Tout cela, je l'envisage sans le redouter, et votre président en serait trop souvent reduit au rôle de personnage muet, si vous le priviez d'intervenir de loin en loin dans vos discussions pour en arrêter les écarts et modérer vos vivacités de caractère et de langage.

Ce que je craindrais, ce que ma sonnette serait impuissante à dominer, ce sont les froissements d'amour-propre, les rivalités sourdes, les dénigrements sournois, prélude certain d'une dissolution prochaine.

Sans être plus prophète que ce sorcier du dix-septième siècle, dont notre honorable secrétaire a exhumé récemment le procès, des archives de la préfecture, qu'il administre avec tant de zèle, j'ose prédire que ces germes de division ne se produiront jamais parmi nous. A moins, pourtant, qu'il ne prenne un jour fantaisie à une fraction de cette assemblée d'ourdir aussi ses petites conspirations contre le fauteuil de la présidence. C'est une éventualité peu probable, sans doute. Mais cela s'est vu ailleurs, et c'en est assez pour qu'il vaille la peine d'en prévoir la possibilité, pour mieux en conjurer les dangers.

J'ai cru donc utile pour assurer la paix de la société (je parle de la nôtre), de vous engager à procéder, à l'instant-même, à la nomination d'un président qui, par l'inviolabilité de sa personne et la gloire attachée à son nom, puisse défier toute compétition.

Ma proposition, je le sais, est contraire au règlement et ressemble trop à une surprise, pour ne pas friser l'inconstitutionalité. Tenez, du moins, pour certain que je ne cède, dans cette démarche, à aucune influence corruptrice. Il n'y a ici ni intrigues, ni menées de partis, ni prétendants sous roche. Encore moins n'ai-je reçu aucune promesse de compensation, pour le sacrifice que je fais spontanément de la position honorifique que je vous devais.

Comme la plupart d'entre nous, d'ailleurs, le successeur que je signale à votre choix, appartient à Cahors par sa naissance : vous seriez donc mal venus à le repousser.

Pour ce qui est de son acceptation, j'ai mes raisons de penser qu'il ne cherchera point à se dérober à l'honneur de vos suffrages, à la condition, pourtant, qu'un vice-président — moi ou un autre — se chargera de l'*intérim*, le personnage en question ne pouvant vous prêter que son nom, et vous présider en esprit.

Ce nom, ai-je besoin de vous le dire ? vous l'avez tous deviné, et si j'achève de développer ma proposition dans toutes les formes, c'est pour donner à cette élection un caractère officiel plus accentué.

Messieurs,

S'il faut en croire ce qu'on assure, la maison que nous inaugurons ce soir, comme siège de nos réunions à venir, aurait été celle de notre compatriote Clément Marot.

Ne cherchons pas à pénétrer, dans la crainte d'un désenchantement, ce qu'il y a de hasardé dans cette opinion. Accueillons-là sans contrôle, comme un heureux présage, et puisse l'ombre du poëte planer sur nous, comme un heureux génie, dans cette enceinte consacrée par son souvenir !

Faisons mieux : Invitons-le à venir s'asseoir au milieu de nous... N'est-ce pas que chacun de vous se serrera pour lui faire place ?

Quant à moi, ce fauteuil que vous m'avez décerné à titre provisoire, me serait-il permis de l'occuper en sa présence ? Laissez-moi donc le lui céder à titre définitif, et que dès ce soir, Clément Marot soit notre président par acclamation ! (Applaudissements).

J'étais bien sûr, Messieurs, que pas un suffrage ne manquerait au candidat d'outre-tombe que j'allais vous proposer, avec un désintéressement dont vous me tiendrez compte. Laissez-moi espérer néanmoins que tant que je resterai, même à titre de suppléant, à la place où vous m'avez appelé, vous me continuerez votre bienveillance. Laissez-moi surtout le droit de vous conseiller et de vous aimer !

Ce dernier mot me ramène, sans que je l'aie cherché, à ce que je vous disais tout-à-l'heure de l'entente cordiale qui doit régner entre nous. Soyons donc unis, vous dirai-je en terminant, et qu'à défaut de grands savants, il n'y ait, du moins, parmi nous que des amis et des frères !

C'est surtout dans la république des lettres, que les esprits et les cœurs peuvent se rapprocher et se confondre. Ce que tout le monde y cherche, c'est le beau et c'est le vrai. Celui qui voudrait autre chose ne serait qu'un faux savant, qu'un poëte sans grandeur ou qu'un artiste de mauvais aloi.

Serrons-nous donc sur ce terrain où nous serons forts, pour nous livrer en commun à la contemplation de la nature et à l'étude de ses secrets. C'est là que nous trouverons les vérités immuables, les beautés toujours anciennes et toujours nouvelles, les jouissances qui ne trompent pas, et ces ravissements mystérieux des grandes âmes, qui échappent aux dégouts de la vie et défient la haine des méchants.

—

Nos lecteurs se rappellent l'article relatif aux étoiles filantes que nous avons donné le 28 novembre dernier, c'est-à-dire le lendemain de cette apparition céleste.

Notre collaborateur, M. le professeur Malinowski a adressé à ce sujet une lettre à l'Académie des scienses, qui a été lue par M. Dumas, à la séance de l'institut du 2 décembre.

Dans cette même séance, M. Elie de Beaumont, a donné l'analyse d'une lettre du Père Secchi, le savant jésuite, qui a observé le même phénomène à Rome, et enregistré le passage de 13,892 étoiles filantes, en un temps assez court.

M. Leverrier, de son côté, a communiqué à l'Académie, plusieurs autres lettres sur le même sujet, et entre autres une du savant Père Denza, qui a compté 30,000 étoiles filantes en six heures et demie.

On voit par là, que ce phénomène a éveillé un grand intérêt dans le monde savant.

Nous pouvons ajouter à ces détails, que deux astronomes Allemands, MM. Galle et Kunkerful, annoncent, que d'après leurs observations et leurs calculs, cette extraordinaire pluie d'étoiles filantes, est le résultat de la rencontre entre la terre et la comète Biéla.

Toutes les personnes qui ont étudié tant soit peu la cosmographie, savent que cette petite comète, qui porte le nom d'un célèbre astronome Autrichien, qui l'a signalée le premier, est du petit nombre de ces corps célestes dont la marche est connue.

Elle fait sa révolution autour du soleil en 6 ans et 9 mois. On l'a vue en 1789 et en 1795, en 1832 et en 1838, et elle a été annoncée pour l'année 1872.

Dans son apparition en 1832, si la terre avait été un mois en avance dans sa marche, elle aurait passé à travers cette comète.

Ce phénomène, d'après les astronomes allemands, a eu lieu dernièrement, et cela sans aucun danger pour la terre; mais, il reste toujours à savoir où sont tombés les morceaux dont cette comète se composait.

Si cette chute, soit sur le continent, soit sur un Océan, est signalée quelque part, le phénomène de la nuit du 27 novembre, sera un des faits les plus curieux et les plus considérables de la science astronomique.

M. Bouchard, curé de Gramat, est mort, hier, lundi, 9 décembre.

La foire de Gourdon de samedi dernier, bien que contrariée par la pluie qui n'a cessé de tomber toute la journée, a été bonne, fort bonne même. Un grand nombre d'étrangers s'y étaient donnés rendez-vous et ils ont pu se convaincre *de visu* de l'importance de nos marchés malgré les intemperies. Bon nombre aussi ont pris date de la foire du 14 décembre courant, foire nouvelle dont le succès est assuré.

Les journaux de Lyon nous apportent le récit d'une scène amusante qui vient de se passer dans cette ville. Les troupes en garnison aux Brotteaux ont subitement pris les armes : en moins d'un quart d'heure tout le quartier a été occupé militairement.

D'où venait cette alerte imprévue ? Il paraît que, d'après les instructions du quartier général, les troupes doivent toujours se tenir prêtes à répondre au signal qui doit, en cas de besoin leur être donné de Fourvières. Ce signal consiste en trois coups de canon. Trois explosions consécutives de mines que l'on faisait sauter aux environs de la ville, pour creuser un tunnel, ont été prises par les officiers, pour le signal convenu, et les troupes ont pris immédiatement les armes. L'erreur n'a pas été longue, le calme s'est rétabli, mais les radicaux tremblent encore. Il paraît que le général Bourbaki, comme le général Ducrot a donné des instructions précises à ses troupes. En voilà encore un qu'il faudra révoquer.

On lit dans le *Courrier de Narbonne :*

Lundi soir, vers dix heures, un nommé Louis Fourcade, a cru pouvoir forcer à plusieurs reprises la consigne du factionnaire de la place Saint-Bernard. Celui-ci a dû croiser la baïonnette en présence de l'attitude de Fourcade. Fourcade n'a pas cru pouvoir mieux faire que de menacer et d'insulter le chasseur.

A ce moment est survenu l'adjudant sous-officier, qui a fait saisir l'insulteur et l'a fait remettre aux mains de M. Brieu, commissaire de police.

Ce magistrat a aussitôt ouvert une enquête, à la suite de laquelle Fourcade a été écroué à la maison d'arrêt.

Les journaux de Toulouse annoncent que l'administration municipale justement soucieuse de la sécurité des employés de l'octroi dans l'exercice de leurs fonctions, vient de decider de les armer de révolvers.

Cette décision est justifiée par les nombreuses et violentes agressions dont les employés ont été récemment l'objet et dans lesquelles plusieurs d'entre eux ont reçu des blessures assez graves pour mettre leur vie en danger.

Elle est d'ailleurs conforme au droit que lui donne l'article 60 de l'ordonnance du 9 décembre 1814 et l'article 83 du règlement de l'octroi.

Dernières nouvelles

Versailles, 9 décembre.

Les modifications ministérielles publiées hier dans le *Journal officiel*, ne résolvent pas sans doute toutes les divergences survenues entre le gouvernement et les fractions de la droite, mais, en donnant le temps de les résoudre à l'amiable, en ajournant, si l'on veut la crise, elles en préparent l'action pacifique et, en attendant, elles éloignent les craintes qui pesaient si fort depuis quelques jours sur les affaires.

On a appelé le ministère, tel qu'il a été remanié hier, ministère de transition, ministère de conciliation, ministère de tampons, ministère d'amortissement, ministère de déception, et enfin ministère de l'impasse. Toutes ces appellations ont un côté vrai, mais la moins inexacte de toutes est celle de *ministère de conciliation*. Il est certain, en effet, que les choix de MM. de Goulard, Léon Say et de Fourtou, dont personne ne conteste les sentiments conservateurs, sont une preuve non équivoque, des dispositions de M. Thiers. En les rapprochant des déclarations conciliantes faites vendredi à M. Thiers, par le duc d'Audiffret-Pasquier, il est impossible de ne pas reconnaître qu'un rapprochement sensible s'est effectué entre les deux parties. Au fond, il y avait entr'elles plus de malentendus qu'autre chose, et le grand avantage des modifications que vient de subir le cabinet sera de laisser s'effectuer de loisir et avec calme, les explications qui doivent dissiper les malentendus.

Les pélerins de Rennes pour Notre-Dame de Ré, partis dans la nuit du 6 au 7, sont rentrés hier matin. Tout s'est passé dans le plus grand calme. Il y avait 4 évêque et 200 bannières provenant de 187 paroisses. La foule n'était, selon les uns, que de 10,000 personnes, et selon d'autres, atteignait le chiffre de 28,000

Les avis de Mâcon, constatent un peu de baisse dans la crue de la Saône.

Une partie du casernement de Sampigny (Meurthe-et-Moselle) a brûlé dans la nuit du 7 au 8. On a sauvé beaucoup de mobilier, Par suite de cet accident, il a fallu loger chez les habitants une certaine quantité de troupes allemandes. Toutes les mesures ont été prises pour alléger ce que cette charge à de pénible pour nos concitoyens de Meurthe-et-Moselle.

La commission des trente a décidé de se réunir trois fois par semaine. Il n'est pas probable qu'elle entende le président de la République avant la semaine prochaine, et, comme elle doit examiner l'ensemble des questions constitutionnelles dont il a été question dans ces derniers temps, c'est-à-dire la prorogation des pouvoirs, le renouvellement partiel, la responsabilité ministérielle et l'établissement d'une seconde Chambre, il y a tout lieu de croire que son rapport ne sera pas déposé avant deux ou trois mois. On a distribué aujourd'hui les propositions du centre gauche qui doivent lui être soumises.

Le pétitionnement pour la dissolution de l'Assemblée aurait pu devenir, en attendant, une cause de divergences éventuelles, si le gouvernement n'avait déjà pris l'initiative des mesures tendant à le restreindre dans les limites légales. Le pétitionnement n'est pas interdit, mais ce qui l'est, c'est son organisation publique dans les débits de boissons et autres établissements publics. Le gouvernement est auss bien décidé à sévir dans le cas où les pétitions seraient conçues dans des termes injurieux pour l'Assemblée. Il n'est pas à supposer, du reste, que, restreint à ses limites légales, le pétionnement actuel prenne les développements qu'espéraient ses initiaieurs et l'on peut présumer que d'ici à quelques jours, cette tentative dissolutionniste sera tombée dans l'eau comme les précédentes.

La ganche républicaine a délibéré hier.

Elle s'est arrêtée aux résolutions suivantes :

« Elle considère toujours la dissolution comme le seul remède à la crise, cependant elle est d'avis d'ajourner sa proposition de dissolution, après le dépôt du rapport de la commission des Trente. »

Le centre droit a tenu séance.

Il est inexact que la réunion ait décidé que le projet d'interpellation à propos des réformes universitaires de M. Jules Simon serait *abandonné ;* il est tout simplement *ajourné.*

Quant au nouveau ministère, « on l'attend *à l'œuvre.* »

Sans perte de temps, hier, lundi, M. Calmon, le nouveau préfet de la Seine, a pris possession de son poste, à midi. A trois heures, il a reçu les hauts fonctionnaires de l'administration préfectorale.

On assure que, par suite du départ de M. Léon Say et de son remplacement à la préfecture de la Seine par M. Calmon, M. Vautrain aurait l'intention de quitter la présidence du Conseil municipal.

On parle de la retraite de M. Husson, directeur de l'assistance publique.

A la nouvelle de la nomination au ministère des finances de M. Léon Say, connu comme libre-échangiste, des délégués anglais se sont mis en route dans le but d'obtenir des modifications à quelques-uns des tarifs du nouveau traité de commerce.

Bourse de Paris.

Paris, 10 décembre 1872, soir.

Rente	3 p. %	53,45
—	4 1/2 p. %	76.50
—	5 p. %	86,15
—	5 p. %	83,80

Annonces

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, RUE TAITBOUT, A PARIS

Ouvrira les Mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 et Samedi 14 Décembre 1872

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX TITRES DE LA

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

FORGES DE LIVERDUN

(MEURTHE ET MOSELLE).

Capital social : **4,500,000** *fr., et siège à Paris.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. DE SAINT-PAUL, G. O. ✻, ancien Préfet de la Meurthe et du Nord, Président de la Compagnie des Chemins de fer de PICARDIE *et* FLANDRES, *et de la Compagnie des Chemins de fer* NANTAIS, *à Paris ;*

Ch. J.-B. BARBE, ✻, Président du Conseil des Prud'hommes, maître de forges;

BRASSIER, ✻, ancien Préfet, à Paris;

Vicomte DROUOT, O. ✻, ancien député de la Meurthe, à Nancy;

GALLAND, industriel à Nancy et Administrateur des Usines d'Uladowka (Russie);

LEBEAU, Administrateur de la Société anonyme des Forges de Bèze (Côte-d'Or);

POTHIER, (de la maison Pothier et Sublet), *Administrateur des Forges de Bèze, ancien adjoint au IVe arrondissement de Paris, marchand de fers, à Paris;*

P. BARBE, FILS, ✻ ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien membre de la Chambre de Commerce de Nancy;

FALCON de SIMIER, O. ✻, ancien Préfet, à Paris, Commissaire.

ÉMISSION DE 17,466 OBLIGATIONS

A **200** FR. — REMBOURSABLES A **250** FR.

Intérêt : **12** francs, payable les 15 avril et 15 octobre, *jouissance du 15 octobre 1872.*

Par les Taux d'Emission, le remboursement à **250** fr., et l'intérêt, le revenu s'élève à **8** 0/0 l'an.

Deux tirages par an, les 15 janvier et 15 juillet, à dater du 15 janvier 1874.

ET DE 4,000 CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS

de 550 francs

Revenu annuel fixe.....	**44** fr.	»
Participation aux bénéfices.....	**101**	**20**
REVENU PROBABLE.....	**145**	**20**

soit plus de **25** 0/0.

Tout porteur de Certificat privilégié pourra toujours se faire délivrer en échange UNE ACTION de la Société des Forges de Liverdun.

CONDITION DE VERSEMENT :

OBLIGATIONS

En souscrivant.....	**25** f.	**200** FR.
A la répartition (le 20 décemb.).	**60**	
Du 15 au 20 janvier 1873.	**60**	
Du 5 au 10 mars 1873....	**55**	
Bonification en libérant à la souscription		**2**
Versement net.....		**198** FR.

CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS

En souscrivant.....	**25** f.	**550** FR.
A la répartition (le 20 décemb.).	**75**	
Du 15 au 20 janvier 1873.	**75**	
Du 15 au 20 février 1873..	**75**	
Du 15 au 20 mars 1873...	**75**	
Du 15 au 20 avril 1873....	**75**	
Du 15 au 20 mai 1873....	**75**	
Du 15 au 20 juin 1873....	**75**	
Bonification en libérant à la souscription		**10**
Versement net.....		**540** FR.

Coupons payables *au siége social,* et à la **Société Industrielle.**

Les Titres seront cotés à la Bourse.

N. B. Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction; les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES DÈS CE JOUR

Jusqu'au SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1872, inclus.

A Paris { *A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,* 57, RUE TAITBOUT, et au Bureau auxiliaire A, place du Château-d'Eau, 9.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de **N. Edouard Charton**

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde,* que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

ÉTUDE

de Me HENRI DUCROS, avoué licencié à Cahors.

PURGE D'HYPOTHÈQUE LÉGALE

Par exploit du sieur Maurel, hissier à Montcuq, en date du cinq Août mil huit cent soixante-douze, enregistré.

A la requête de M. Louis Laytou, imprimeur, domicilié de la ville de Cahors, ayant Me Ducros pour avoué.

Il a été notifié a dame Pétronille Boudety, sans profession, et au sieur Clement Calassou, son mari, propriétaire, A dame Pétronille Marie Combarieu, sans profession, et au sieur Emile Salives, son mari, propriétaire, tous domiciliés de la ville de Montcuq.

Et à M. le procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, en son parquet audit Cahors.

Un acte du tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit Juillet dernier, dûment en forme, constatant le dépôt qui y a été fait par ledit Me Ducros, avoué, de la copie collationnée et enregistrée d'un contrat passé devant Me Lescale, notaire à Cahors, le vingt-quatre mai aussi dernier, en due forme et transcrit au bureau des hypothèques, portant vente par les sus-nommés en faveur du requérant, d'une maison, écurie, hangard et jardin, le tout contigu et ne formant qu'un seul article situé à Cahors, quartier Valentré, confrontant du nord à voie publique, du midi à la route ancienne de Cahors à Montcuq, du levant à M. Bessières, et du couchant àM. Périé, le tout moyennant la somme de seize mille francs.

Ladite notification a été faite conformement à l'article 2194 du C. C. pour parvenir à purger ledit immeuble de toutes les hypothèques légales qui pourraient le grever, de quelques chefs quelles proviennent.

Déclarant auxdits époux Salives, et aux époux Calassou, qu'ils aient à prendre dans le délai de deux mois, sur ledit immeuble, telles inscriptions qu'ils aviseront pour la conservation des droits desdites dames Boudety et Combarieu et que faute par eux de le faire dans ledit délai, lesdits immeubles passeront au requérant, libres de toute charge, à raison desdits et reprises matrimoniales desdites dames.

Déclarant en outre à M. le procureur de la République, qu'il ait à prendre sur lesdits immeubles, dans le même délai de deux mois au profit de qui il appartiendra, telles inscriptions qu'il jugera convenable, et que tous ceux du chef desquels il pourrait exister sur lesdits immeubles des hypothèques indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, le requérant fera faire la publication prescrite par la loi du 1er Juin 1807, conformément à l'article 696 du C. P. C.

C'est à cet effet que la présente publication est faite.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le six Décembre mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant,
H. DUCROS, auoué.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticlteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

Rez-de-chaussée, avec jardin, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.

S'adresser à M. SALINIÉ, rue Fénélon.

A vendre en bloc ou en parcelles ou à échanger

LE BEAU DOMAINE
DE SAINT-PAUL-LABOUFFIE

Canton de Castelnau-Montratier (Lot), appartenant à M. le comte d'Armagnac.

Cette propriété, d'une contenance totale de 135 hectares, se décompose comme suit :

1° Un **Château** et une belle et bonne **Métairie,** située dans le village de *St-Paul;*

2° Une **Métairie** dite de *Naudounet ;*

3° Une autre dite de *Bretounel ;*

4° Deux **Moulins** à eau et deux à vent; Prairies et Terres labourables de première nature.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à *Gervais Boursiac,* propriétaire, Agent d'affaires à Moissac, et *Castagné,* Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront au Château de Saint-Paul, le *Dimanche* 8 *décembre et jours suivants.*

S'adresser encore, pendant son absence, à Me *Lacaze,* notaire audit Saint-Paul, détenteur des titres de propriété, et à *M. Iches,* géomètre.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Dandral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, fournil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtus, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.

INDISPENSABLE EN HIVER!

Lait d'Iris L. T. Piver ✻

POUR LES SOINS DE LA PEAU
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT

L. T. PIVER — PARIS — A la Reine des Fleurs

SEUL VÉRITABLE SAVON

AU SUC DE LAITUE

LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE

L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL :

10, *boulevard de Strasbourg,* 10

PARIS

A vendre en bloc ou en parcelles à jouir de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE
DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtisses servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. *Gervais Boursiac,* propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et *Castagné,* Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le *Dimanche* 8 *décembre courant et jours suivants.*

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU Dr. PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèces. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. *J. Duc fils, à Cahors.*

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

AVIS

On demande à prendre une **Propriété** à ferme pendant quelques années.

S'adresser à M. Delcros, géomètre à Cournou par Luzech.

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marques de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le **Café des Gourmets** sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du **Café des Gourmets**, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du **Café des Gourmets**, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE

provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le **Café des Gourmets**, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie, de Confiserie et de Comestibles.